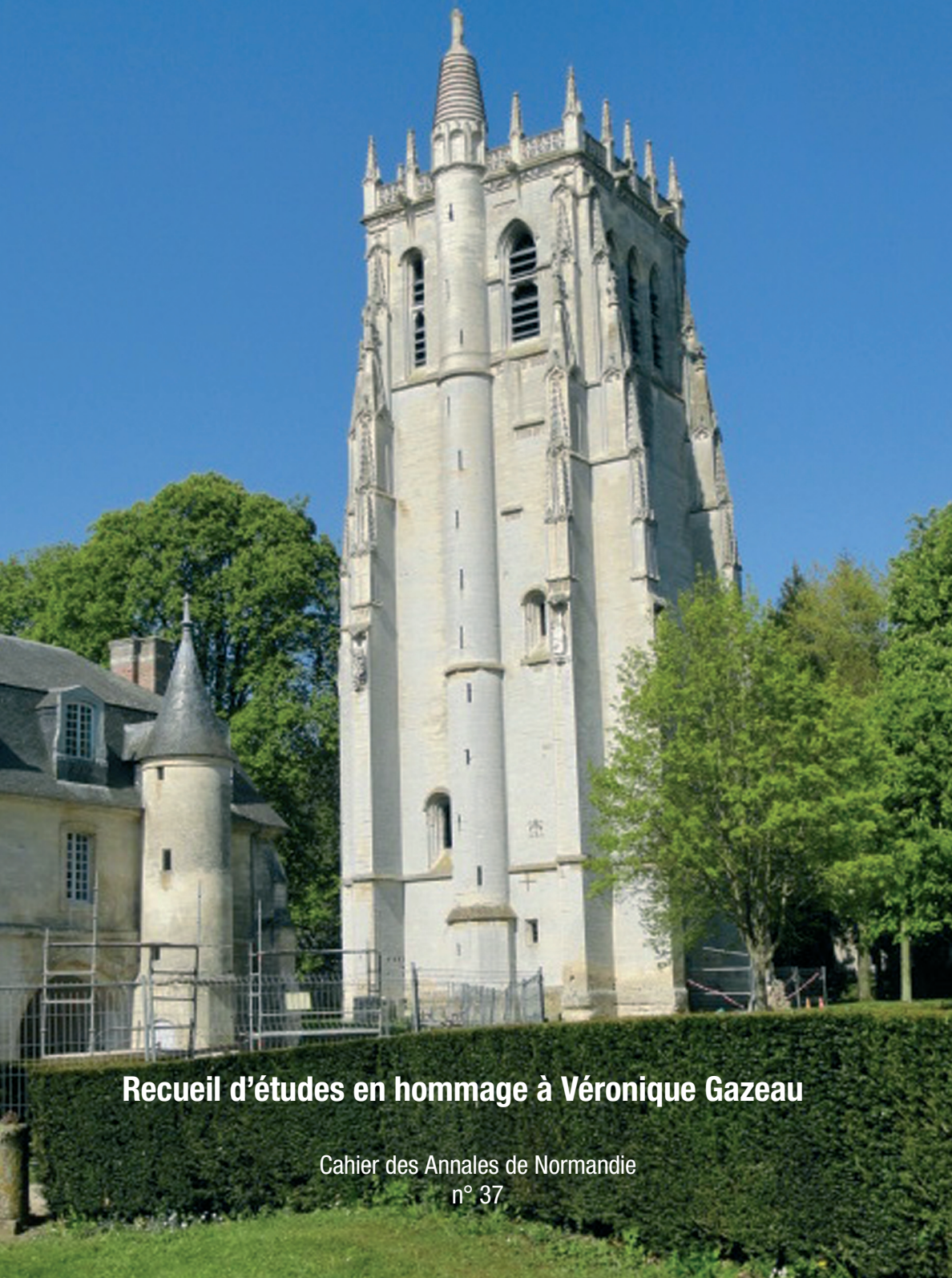
SUR LES PAS DE LANFRANC, DU BEC À CAEN



Recueil d'études en hommage à Véronique Gazeau

Cahier des Annales de Normandie
n° 37

SUR LES PAS DE LANFRANC, DU BEC À CAEN

Recueil d'études en hommage à Véronique Gazeau

Textes réunis par Pierre Bauduin, Grégory Combalbert, Adrien Dubois,
Bernard Garnier et Christophe Maneuvrier

Cahier des Annales de Normandie
n° 37

VG Avt propos.indd 3 2/09/18 17:26:25

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos 5

1 - Élites ecclésiastiques, saints et établissements religieux

Moines, réformes et établissements religieux

Régine Le Jan, *Les premiers abbés de Fulda entre le roi, le duc et les élites* 11

Geneviève Bührer-Thierry, *Godehard de Niederaltaich (v. 960-1038), un réformateur en son temps* 21

Pierre Bouet et Marie-Agnès Lucas-Avenel, *Garnier de Rouen,* contre le moine-musicien *F… du Mont Saint-Michel* 31

Noëlle Deflou-Leca, *Processus réformateur et mise en oeuvre de la réforme monastique : le cas de quelques disciples de Guillaume de Volpiano* 49

Jacques Le Maho, *Note sur la collégiale de Troarn, fondation de Roger Ier de Montgommery (1025-v. 1040)* 61

Richard Allen, *Reform and conquest: the penitential ordinance of John of Ivry, archbishop of Rouen (1067-1079)* 71

Charles Avril, *Réforme, restauration ou renouveau liturgique ? Les étapes du renouveau liturgique normand au XIe siècle* 87

Julia Barrow, *Domesday in the Close: English Cathedral Clergy in the Late Eleventh Century* 99

Chantal Senséby, *Des abbés voyageurs. Géographie, chronologie et typologie des déplacements abbatiaux en Touraine et en Anjou (XIe-XIIe siècles)* 115

Damien Jeanne, *Bénédiction ou malédiction ? Maladie et malades sous le regard des bénédictins (XIe-XIIe siècle)* 129

Lindy Grant, *The Queen and the Abbots: Blanche of Castile* 139

Hélène Millet, *Pierre Le Roy, abbé du Mont Saint-Michel (1386-1411) : un artisan de l'union de l'Église d'Occident* 149

Marie Casset, *Les épreuves des moines du Mont Saint-Michel dans leurs domaines bretons autour de la Baie (XIe-XIVe siècles)* 161

Adrien Dubois et Jean-Baptiste Vincent, *La charpente de l'aile des convers à Saint-André-en-Gouffern (La Hoguette, Calvados) : un témoignage d'une phase de reconstruction pendant la guerre de Cent Ans* 175

TDM VG.indd 635 2/09/18 18:43:57

Évêques et clergé séculier

Christine Delaplace, *Hydace, évêque de Chaves et diplomate au centre des relations entre Rome, les Wisigoths et les Suèves. Nouvelles recherches sur la* Chronique *d'Hydace pour la compréhension du devenir de la Péninsule Ibérique au Ve siècle*... 193

Benoît-Michel Tock, *La jeunesse d'Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen (1130-1164)*..... 205

Grégory Combalbert, *Partir, et après… ? Vacance épiscopale, juridiction métropolitaine et réseaux personnels : Rotrou de Warwick, archevêque de Rouen, et le diocèse d'Évreux (1165-1170)*..... 213

Véronique Beaulande-Barraud, *Pour une histoire des doyens de chrétienté. L'exemple des diocèses de Reims et Châlons au Moyen Âge* 227

Vincent Tabbagh, *Les avocats en cour d'Église dans le diocèse de Rouen (XIIIe-XVe siècle)* .. 237

Livres, écoles et université

Thierry Kouamé, *Un enseignant au service de son église. Les missions politiques confiées aux écolâtres cathédraux du Xe au XIIIe siècle* 249

Elisabeth van Houts, *St Augustine's* De bono conjugali *(Cambridge, Emmanuel College MS I.2.5) and pastoral care on marriage in early Norman England* 257

Stéphane Lecouteux, *À la recherche des livres du Bec (première partie)* 267

Jean-Philippe Genet, *Les membres de l'université de Paris et la collecte de 1464 : quelques remarques*..... 279

Saints et devotions

Charles Mériaux, *Le culte des saints en Beauvaisis au XIe siècle*..... 293

Kathleen Thompson, *The Miracles of Saint Adjutor: the Development of a Norman Cult* 303

Lucile Trân-Duc, *Dévotions et réseaux de confraternité : le cas de Saint-Ouen de Rouen* 323

Monique Goullet, *Description du site de Clairvaux* 333

TDM VG.indd 636 2/09/18 18:43:57

2 - Les mondes normands

Monde anglo-normand

David Bates, *Guillaume le Conquérant et les abbés anglais* 335

Fanny Madeline, *Monumentalité et imaginaire impérial de l'architecture normande en Angleterre après 1066* 343

Daniel Power, *The grants of Mary and Richard Bastard to the abbey of Savigny: inheritance, kinship and lordship in the Plantagenet lands in the mid-twelfth century* 355

David Spear, *Recent Research on the Cathedral Clergy of Normandy and England: a Review Essay* 367

Judith Green, *Matilda of Wallingford and the Abbey of Bec* 379

Fabien Paquet, *Entre Paris et la Normandie : la fondation de l'abbaye cistercienne de Bonport* 391

Laurence Jean-Marie, *Traverser la Manche* ad forum nostrum 401

Scandinavie, Italie et Orient

Gilduin Davy, *Petite esquisse d'hagiographie juridique : les lois de saint Olaf et l'aube de l'État de droit dans la Norvège médiévale* 409

Annick Peters-Custot, *Un* Drang nach Westen *monastique ? Les* Vies *latines des saints moines orientaux qui viennent « voir l'Occident et mourir » au XIe siècle* 419

Dominique Valérian, *Conquêtes normandes et commerce maritime en Ifrīqiya* 429

3 - Les sources écrites médiévales

Documents de la pratique, pratiques documentaires

Pierre Bauduin, *Un acte inédit de Richard II en faveur de l'abbaye de Saint-Wandrille : contribution à l'étude des premiers actes ducaux normands* 441

Marie Bisson, *Où sont les archives du Mont Saint-Michel ?* 453

Laurent Morelle, *Notule montoise : la charte de l'abbé Maieul de Cluny pour le Mont Saint-Michel* 465

Tamiko Fujimoto-Fournier, *Réflexion sur deux actes de l'abbaye cistercienne de Bival : la fausse charte d'Henri II et le chirographe tripartite* 475

Nicholas Vincent, *Beaumont Charters Lost and Found* 485

Alexis Grélois, *Peut-on ne se fier qu'à une source ? À propos des visites d'Eudes Rigaud à Notre-Dame-de-Bondeville* 501

François Neveux, *Le chapitre de Bayeux en 1377* 511

Isabelle Bretthauer, *Thomas Le Peigny, bourgeois de Saint-Lô, seigneur de Rampan, 1380-vers 1400* 523

Des sceaux

Michaël Bloche, *Les réemplois d'intailles antiques en sceaux et contre-sceaux dans le diocèse de Rouen et plus largement en Normandie au Moyen Âge* 535

Jean-Luc Chassel et Christophe Maneuvrier, *Les sceaux de l'université de Caen au XV^e^ siècle* 547

Écrire l'histoire

Catherine Jacquemard, De Roberto et ejus somniatore *: un désaveu infligé à Robert de Tombelaine par Jean d'Ivry et Lanfranc ?* 563

Richard Barton, *The* Actus Pontificum Cenomannis *and the Lords of Mayenne* 575

Catherine Vincent, *La « recluse arse », un mystérieux miracle de saint Romain de Rouen* 585

Claude Groud-Cordray, *À travers la* Vita *de Firmat, l'instrumentalisation d'un récit hagiographique autour du Passais et du comté de Mortain (fin XI^e^-première moitié du XII^e^ siècle)* 597

Benoit Marpeau, *L'investissement éditorial du médiéviste : l'exemple de Georges Duby* 609

PUBLICATIONS DE VÉRONIQUE GAZEAU 619

TABULA GRATULATORIA 633

Table des matières 635

Partir, et après… ?
Vacance épiscopale, juridiction métropolitaine et réseaux personnels : Rotrou de Warwick, archevêque de Rouen, et le diocèse d'Évreux (1165-1170)

Grégory COMBALBERT*

En 1165, Rotrou de Warwick, qui occupait le siège épiscopal d'Évreux depuis 1139, est transféré sur le siège archiépiscopal de Rouen[1]. En 1170, Gilles devient évêque d'Évreux[2]. Entre ces deux événements, cinq années s'écoulent, pendant lesquelles il est difficile de savoir ce qu'il advient véritablement de la fonction épiscopale et du gouvernement du diocèse d'Évreux.

Au XVIII^e siècle, Pierre Le Brasseur, qui ignore la date exacte du transfert de Rotrou, mentionne deux évêques entre Rotrou et Gilles : Richard et Gautier. Le premier témoignerait dans un acte d'Henri II pour Saint-Jean de Falaise. Cet acte serait pourtant, d'après Arthur Du Monstier, qui est la source de Pierre Le Brasseur, daté de 1162 et, par ailleurs, les noms de plusieurs autres évêques témoins ne peuvent assurément pas correspondre au siège auquel ils sont associés à cette date[3]. Gautier, quant à lui, serait attesté en 1166 dans un acte d'Henri II en faveur de la léproserie du Mont-aux-Malades de Rouen, aujourd'hui introuvable[4]. En réalité, aucun document ne prouve sérieusement l'existence de ces deux personnages sur le siège épiscopal entre 1165 et 1170. C'est ce qui explique qu'aucun des travaux récents consacrés aux évêques normands ne les retienne

* Normandie Univ, UNICAEN, CNRS, CRAHAM, 14000 Caen, France.

1 D. de Sainte-Marthe, *Gallia christiana*..., Paris, Coignard, 1759, XI, donne deux dates différentes : col. 48, il situe l'événement en 1164 (l'archevêque précédent, Hugues d'Amiens, étant mort le 10 ou le 11 novembre cette année-là) alors qu'il donne 1165 aux col. 577 et 578 ; L. Delisle, *Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel*, Rouen, Le Brument, 1872, I, p. 356 donne également 1165.

2 D. Spear, The personnel of the Norman Cathedrals during the Ducal Period, 911-1204, Londres, University of London, 2006, p. 134-135.

3 A. Du Monstier, *Neustria Pia*…, Rouen, Berthelin, 1663, p. 752.

4 P. Le Brasseur, *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux*, Paris, Barois, 1722, p. 151. Les évêques d'Évreux qui témoignent à cette époque dans des actes d'Henri II en faveur du Mont-aux-Malades sont Rotrou et Gilles : L. Delisle et É. Berger, *Recueil des actes de Henri II*…, Paris, Klincksieck, 1916, I, p. 548 et 571 ; II, p. 87 et 281.

Combalbert.indd 213 28/08/18 14:13:42

dans la liste des évêques d'Évreux[5]. En outre, une lettre de Thomas Becket évoque, en 1167, sept évêchés vacants dans les provinces de Cantorbéry et de Rouen[6]. Sachant qu'aucun autre siège normand ne peut être considéré comme vacant à cette date, cette mention vient confirmer la vacance du siège d'Évreux. Si les historiens contemporains privilégient donc tous l'idée – au demeurant ancienne – qu'il existe une vacance du siège pendant environ cinq ans[7], aucun d'entre eux ne donne la moindre précision sur le gouvernement du diocèse pendant cette période, ni sur ce qui permet d'expliquer l'exceptionnelle longueur de cette vacance, la plus longue du XII^e siècle en Normandie. L'objectif du présent travail est de fournir quelques éléments d'éclairage sur ces deux points, essentiellement en s'appuyant sur la documentation diplomatique.

Il faut d'abord constater qu'aucun document n'évoque explicitement la vacance du siège épiscopal ni le manque ou l'absence d'un évêque, contrairement à ce qu'on observe pour d'autres vacances épiscopales normandes du dernier tiers du XII^e siècle, à commencer par celle d'Évreux fin 1179-début 1180[8]. Dans la production documentaire – provenant de la cathédrale d'Évreux, du reste du diocèse, ou de l'entourage de l'archevêque Rotrou – rien n'indique qu'Évreux connaît une situation exceptionnelle et tout semble se passer comme si le gouvernement du diocèse et de l'église locale était normalement pris en charge.

Manifestement, ce n'est pas par le chapitre cathédral, qui n'agit pas en lieu et place de l'évêque manquant. Robert du Neubourg, doyen du chapitre très probablement de 1163 à 1175[9], n'est presque jamais témoin dans un acte sans que Rotrou, évêque ou archevêque, ou Gilles ne soient auteurs, témoins ou présents. Et le seul acte émis au nom de Robert et du chapitre datant possiblement de la période 1165-1170 concerne une affaire conflictuelle dans laquelle le chapitre est directement impliqué contre un laïc[10]. Il faut noter sur ce point l'évolution entre la vacance de 1165-1170 et celle de 1179-1180, pendant laquelle l'archevêque Rotrou intervient « avec l'accord du chapitre d'Évreux puisque ce siège était vacant »[11].

5 Notamment D. Spear, *The Personnel…*, *op. cit.*, p. 134-135 et J. Peltzer, *Canon law, Careers and Conquest: Episcopal Elections in Normandy and Greater Anjou, c. 1140-c. 1230*, Cambridge-New York-Melbourne, Cambridge University Press, 2008, p. 101-102.

6 A. Duggan, *The Correspondence of Thomas Becket, Archbishop of Canterbury, 1162-1170*, Oxford, Oxford University Press, 2000, I, p. 706 (n° 150).

7 Gilles ne donne aucun acte en qualité d'*electus*. Il est qualifié ainsi dans une lettre de Thomas Becket qui lui est adressée, probablement en 1170 (*ibid.*, II, p. 1224, n° 287).

8 Voir *infra*.

9 D. Spear, *The Personnel…*, *op. cit.*, p. 137-138.

10 Arch. dép. Eure, G 122, n° 85 (sans date explicite). L'acte G 122, n° 184, sans date et suscrit par R. doyen et le chapitre d'Évreux, n'est probablement pas de Robert du Neubourg mais d'un doyen postérieur partageant la même initiale (trois solutions possibles entre 1180 et 1201 d'après D. Spear, *The Personnel…*, *op. cit.*, p. 138-139).

11 P.-F. Lebeurier, *Notice sur l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy*, Évreux-Paris-Rouen, Huet-Dumoulin-Lebrument, 1866, p. 47, n° 4 (13 janvier 1180) : « *assensu capituli Ebroicensis, quoniam sedes illa vacabat* ». Dans la décennie 1180, voir la tentative d'affirmation du chapitre cathédral d'Arras à la faveur

Combalbert.indd 214 28/08/18 14:13:43

LES ACTES DE L'ARCHEVÊQUE ROTROU CONCERNANT LE DIOCÈSE D'ÉVREUX

Pour trouver des actions juridiques relevant habituellement de l'administration du diocèse par l'évêque – de la *potestas administrandi* de ce dernier[12] – il faut se tourner vers les actes de l'archevêque Rotrou[13]. Nous avons pour l'instant retrouvé quinze actes ou mentions d'actes de Rotrou, archevêque de Rouen, pour des établissements du diocèse d'Évreux ou concernant des biens ou des droits sis dans ce diocèse. L'examen critique de ce petit corpus présente d'importantes difficultés méthodologiques pour deux raisons imbriquées. D'une part, à l'exception d'un seul[14], aucun de ces actes ne porte de date. Ils ont été donnés entre 1165 et 1183, c'est-à-dire pendant la vacance de 1165-1170, pendant l'épiscopat de Gilles (1170-1179), pendant la vacance suivant cet épiscopat (probablement septembre 1179-avant le 24 avril 1180), ou au début de l'épiscopat de Jean (1180-1183, date de la mort de Rotrou). Malheureusement, ils sont rarement pourvus de témoins ou de noms de personnes permettant d'avancer une fourchette de datation fine. Le formulaire ne constitue pas plus un critère opérant de datation[15]. D'autre part, il est souvent difficile de déterminer précisément la nature de l'intervention de Rotrou. Dans certains cas, notamment les actes donnés en faveur de l'abbaye de Conches, l'archevêque agit comme ordinaire puisque les biens concernés par l'action se situent dans le diocèse de Rouen[16]. À deux reprises, il est clair que Rotrou intervient en sa qualité de métropolitain. Les deux actes concernés sont explicites, même si aucun des deux ne mentionne l'autorité métropolitaine ou un droit de l'archevêque. L'un évoque l'appel du chapitre d'Évreux à Rotrou contre l'évêque Gilles, l'acte archiépiscopal portant l'arbitrage du conflit, et l'autre est donné alors que le siège d'Évreux est vacant, début 1180[17]. La dizaine d'actes restants (ou de mentions d'actes aujourd'hui perdus, ce qui complique encore les

d'une vacance : B.-M. Tock, « Les chartes promulguées par le chapitre cathédral d'Arras au XII^e^ siècle », *Revue Mabillon*, 1991, t. 63 (= n.s. t. 2), p. 49-97, à la p. 59.

12 La distinction entre *potestas administrandi* et *potestas ordinandi,* ainsi que les conditions dans lesquelles il est possible de disposer de chacune d'elles, sont en cours de définition sous la plume des canonistes dans la deuxième moitié du XII^e^ siècle. R. Benson, *The Bishop-Elect. A study in medieval ecclesiastical office*, Princeton, Princeton University Press, 1968, p. 90-107 et 181.

13 Cette question n'est pas du tout évoquée dans T. Schlunz, *Archbishop Rotrou of Rouen (1164-1183) : a career churchman in the twelfth century*, PhD, University of Illinois, 1973, pas plus d'ailleurs que tout ce qui concerne les rapports de l'archevêque Rotrou avec le diocèse d'Évreux.

14 Référence donnée à la note 11.

15 Il faudrait, pour que cela soit possible, disposer d'un corpus presque exhaustif de tous les actes de Rotrou (actuellement en cours de constitution). Toutefois, nous avons tenté une datation de l'emploi de certaines formules caractéristiques des actes de Rotrou archevêque, en rapprochant le corpus des actes concernant le diocèse d'Évreux d'autres actes, notamment les originaux conservés aux Arch. dép. Seine-Maritime, et une cinquantaine d'actes copiés dans les principaux cartulaires normands. Cette étude n'a pas donné, pour l'instant, de résultats probants permettant de déduire efficacement de l'emploi de telle ou telle formule le moment de rédaction d'un acte.

16 C. De Haas, *Le Grand Cartulaire de Conches et sa copie*, [S.l.], [s.n.], 2005, n° 135, 136 et 137.

17 Arch. dép. Eure, G 122, fol. 1v, n° 3 pour le premier et P.-F. Lebeurier, *Notice…*, *op. cit.*, p. 47, n° 4 pour le second.

Combalbert.indd 215 28/08/18 14:13:43

choses) ne donne aucune assurance concernant la nature ou le fondement de l'intervention de Rotrou.

Cinq de ces actes (auxquels s'ajoute celui qui a été donné pendant la vacance de 1180) font référence explicitement au fait que Rotrou a occupé le siège épiscopal d'Évreux[18]. En rappelant une action accomplie par Rotrou lorsqu'il dirigeait l'église d'Évreux, chacun de ces actes a une dimension mémorielle et probatoire, explicitement assumée dans les deux actes en faveur du chapitre d'Évreux, et leurs préambules insistent sur la nécessité de porter témoignage de ce qui a véritablement été fait[19]. Rotrou semble donc d'abord sollicité personnellement, comme ancien évêque d'Évreux et, à ce titre, mémoire du gouvernement diocésain. L'un des deux actes met toutefois cette nécessité, qui concourt à l'apaisement des conflits, en rapport avec « notre office », c'est-à-dire les devoirs de la fonction archiépiscopale, ce qui pourrait alors laisser penser à une intervention liée à la juridiction métropolitaine.

Cette impression de confusion des genres est renforcée par le fait que, hormis dans un cas, le rappel d'une action de Rotrou alors chef de l'église d'Évreux, ne se limite pas à un simple témoignage mais est le fondement d'une action juridique qui constitue le cœur de l'acte. Après avoir rappelé la réforme de la collégiale de la Trinité de Beaumont-le-Roger, qu'il avait menée, étant évêque, avec Galéran de Meulan, Rotrou prend le prieuré de la Trinité (qui a remplacé la collégiale à l'issue de cette réforme) sous sa protection et celle de l'église de Rouen, et lui confirme ses biens dans le diocèse de Rouen[20]. Si cela n'a rien de surprenant – Rotrou agit alors logiquement comme ordinaire et, concernant la protection accordée à un établissement régulier de la province, au titre de sa juridiction métropolitaine –, deux autres cas sont plus étonnants. Ayant rappelé qu'il avait donné le bénéfice de l'église de La Barre-en-Ouche à un certain Drogon, sur présentation des moines de Lyre, Rotrou confirme cette église à Drogon pour le protéger des demandes infondées de Guillaume de Grandcamp[21]. De même, si Rotrou rappelle très précisément ce qui composait les droits, revenus et obligations du sacriste de la cathédrale d'Évreux, qu'il avait lui-même définis lorsqu'il était évêque, c'est pour que cela reçoive le renfort du sceau archiépiscopal et demeure ferme et inébranlable[22]. L'archevêque Rotrou confirme donc de fait le fonctionnement et les revenus de la sacristie, en tant que dignité, au sein de l'église cathédrale d'Évreux. Dans ces deux cas, il existe assurément, à La Barre-en-Ouche, ou très probablement, à la cathédrale, un conflit motivant l'intervention archiépiscopale, mais les actes ne mentionnent

18 Arch. dép. Eure, G 122, fol. 9v, n° 33 et fol. 10, n° 35 ; H 544 ; H 590, fol. 59v, n° 2 ; É. Deville, *Cartulaire de l'église de la Sainte-Trinité de Beaumont-le-Roger*, Paris, Champion, 1912, n° 21.

19 Arch. dép. Eure, G 122, fol. 9v, n° 33 et fol. 10, n° 35.

20 É. Deville, *Beaumont-le-Roger…*, *op. cit.*, n° 21

21 Arch. dép. Eure, H 590, fol. 163, n° 2. La Barre-en-Ouche, Eure, cant. Bernay, comm. Mesnil-en-Ouche.

22 Arch. dép. Eure, G 122, fol. 10, n° 35.

Combalbert.indd 216 28/08/18 14:13:43

aucun appel d'une décision épiscopale à l'archevêque. Ils ne présentent d'ailleurs pas l'archevêque comme étant dans la position d'un arbitre ou d'un juge : l'acte ressemble davantage à une sorte de certificat qu'à un jugement ou à un arbitrage. L'évêque d'Évreux est par ailleurs totalement absent, sans que l'on sache précisément pourquoi. Si ces actes ont été donnés pendant l'épiscopat de Gilles, ils témoignent du fait que l'archevêque règle des conflits dont le traitement aurait dû revenir à l'évêque – construisant de fait une juridiction métropolitaine étonnamment forte pour ne pas dire envahissante –, à moins qu'il ne s'agisse d'une décision en appel non mentionnée[23]. Plus probablement, il est possible que ces deux actes aient été donnés pendant la vacance du siège épiscopal entre 1165 et 1170. Ils témoigneraient alors du fait qu'en l'absence d'évêque à Évreux, c'est l'archevêque Rotrou qui exerce de fait le pouvoir et les fonctions d'évêque dans l'administration de l'église cathédrale et du diocèse.

On parvient à la même conclusion à l'examen de quelques actes dans lesquels l'archevêque Rotrou, sans citer l'évêque Gilles ni aucun autre évêque d'Évreux, et sans rappeler qu'il a occupé les fonctions épiscopales dans cette ville, accomplit des actions juridiques qui sont théoriquement, en droit, du ressort de l'évêque diocésain. Il reçoit notamment en sa main l'abandon par Gilbert Crespin de l'église de Saint-Denis-du-Béhélan et donne cette dernière à l'abbaye de Lyre. L'acte archiépiscopal portant cette donation, qui ne comprend malheureusement pas de témoins, prend soin de préserver le « droit épiscopal »[24]. Un acte donné au nom de Gilbert Crespin à propos de cet abandon mentionne l'archevêque Rotrou comme premier témoin[25]. Aucun évêque d'Évreux n'est mentionné, contrairement au doyen d'Évreux qui est présent, et on voit mal ce qui pourrait expliquer cette absence – physique et documentaire – sauf à considérer qu'il n'y a pas alors d'évêque d'Évreux en titre et que Rotrou a exercé, pour cette donation, les prérogatives qui sont habituellement celles de l'ordinaire, en préservant d'ailleurs les droits de ce dernier. La situation est probablement la même dans la donation de l'église de Roman faite aux moines de Lyre par Simon de Grandvilliers. Un inventaire du chartrier de Lyre du XVIII[e] siècle, gardant la trace de cet acte aujourd'hui perdu, indique que Rotrou atteste la donation et met les moines en possession de cette église[26]. L'acte de Simon de Grandvilliers, dont le texte est conservé, mentionne l'accord et la présence de Rotrou, de même que la présence de deux archidiacres d'Évreux et de deux doyens de chrétienté[27]. Là encore, aucun évêque d'Évreux

23 Cette hypothèse n'est pas la plus séduisante, compte tenu du fait qu'un autre acte de l'archevêque Rotrou pour la cathédrale d'Évreux mentionne très clairement un conflit entre l'évêque Gilles et son chapitre, et l'appel à la justice de l'archevêque. Arch. dép. Eure, G 122, fol. 1v, n° 3.

24 Papiers de Dom Lenoir, Château de Semilly, coll. privée du marquis de Mathan, vol. 23, p. 491, n° 98. Saint-Denis-du-Béhélan, Eure, cant. Breteuil, comm. Marbois.

25 *Ibid*., p. 476, n° 59.

26 Arch. dép. Eure, H 590, fol. 26, n° 2. Roman, Eure, cant. Verneuil-sur-Avre.

27 Papiers de Dom Lenoir, *op. cit*., vol. 23, p. 472, n° 47.

Combalbert.indd 217 28/08/18 14:13:43

n'apparaît alors que l'action réalisée relève théoriquement de sa compétence. L'acte, dont tous les témoins identifiés sont Rouennais ou liés à la cathédrale de Rouen, a certainement été donné à Rouen. De même, Rotrou confirme aux moines du Bec le droit « qu'il leur a donné » de disposer de l'église d'Harcourt, au diocèse d'Évreux, et d'y instituer un clerc[28]. L'acte n'est plus connu que par une mention du XVII^e siècle, ce qui empêche de savoir si les circonstances de la donation étaient précisées et notamment si Rotrou a donné au Bec le droit de patronage de l'église d'Harcourt lorsqu'il était évêque d'Évreux ou après son accession au siège de Rouen, ce qui reviendrait alors à la situation des deux donations pour Lyre évoquées plus haut. Enfin, l'archevêque Rotrou confirme aux lépreux de Saint-Nicolas d'Évreux la donation, faite en sa présence, d'une terre située au Vaudreuil, dans le diocèse d'Évreux, là encore sans aucune mention d'évêque ou d'intervention épiscopale préalable[29]. Dans ces deux derniers cas, il est vrai qu'il s'agit de confirmations, qui ne sont pas réservées à l'ordinaire et que rien n'interdit à l'archevêque métropolitain. L'absence de toute intervention de l'évêque d'Évreux, aux côtés de l'archevêque ou dans des actes propres portant sur les mêmes objets, interpelle malgré tout. Il est hautement probable que ces quatre actes de Rotrou sont tous donnés entre 1165 et 1170, alors que le siège d'Évreux est vacant.

Cela signifie que Rotrou de Warwick, archevêque de Rouen en titre, assume les obligations qui sont normalement celles de l'évêque d'Évreux, pour ce qui concerne au moins les donations et confirmations d'églises paroissiales. De manière étonnante, cela se fait sans que soit aucunement mentionnée dans les actes la vacance du siège, une garde ou une suppléance quelconque, ou une situation particulière[30]. Tout se passe visiblement comme si Rotrou, devenu archevêque de Rouen, était toujours évêque d'Évreux et perçu comme tel. Aucun document ne lui attribue plus ce titre après son accession au siège archiépiscopal mais il exerce de fait toujours certains pouvoirs épiscopaux à Évreux dans les années qui suivent son transfert.

L'ARCHEVÊQUE ROTROU ET LES VACANCES ÉPISCOPALES DANS LA PROVINCE DE ROUEN

Dans les années 1160, la norme canonique concernant l'administration du diocèse en cas de vacance épiscopale n'est pas encore précisément fixée. Dans les écrits des canonistes des XII^e et XIII^e siècles, c'est aux chapitres et aux dignitaires

28 BnF, ms lat. 12884, fol. 235 : « In tertio rescripto dicit Beccensibus potestatem a se concessam et confirmatam disponendi de ecclesia de Hardicort quam ipse illis dedit, et clericum in ea instituendi ».

29 Arch. dép. Eure, H-dépôt G 7, p. 31. Le Vaudreuil, Eure, cant. Val-de-Reuil.

30 La difficulté de percevoir la vacance des sièges suffragants dans les actes archiépiscopaux a été évoquée par P. Demouy, *Genèse d'une cathédrale*, Langres, Guéniot, 2005, p. 443.

Combalbert.indd 218 28/08/18 14:13:44

cathédraux qu'est le plus souvent reconnu un rôle à jouer en pareil cas[31]. En pratique toutefois, les choses sont souvent plus diverses[32]. En Normandie, alors que les vacances épiscopales sont globalement peu nombreuses, courtes[33] et mal documentées, il arrive de voir l'archevêque de Rouen jouer un rôle important. Des éléments semblant aller en ce sens existent notamment concernant Rotrou de Warwick, à travers trois actes. En janvier 1180, pendant la vacance ébroïcienne, Rotrou confirme aux moines de la Croix-Saint-Leufroy des dîmes qui leur avaient échappé lorsqu'il était évêque d'Évreux[34]. L'acte ne mentionne ni conflit récent ni décision de Gilles avant sa mort dans cette affaire, et il est probable qu'il ne s'agisse pas d'un appel mais de l'exercice par l'archevêque de ce qui relève normalement de la juridiction de l'évêque.

Le deuxième acte intéressant est adressé par Rotrou au chantre et à un archidiacre de Coutances. L'archevêque notifie à ces derniers qu'il a reçu en sa main la renonciation du prêtre de Gouey, au diocèse de Coutances, et que le patron de l'église concernée, l'abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte, lui a présenté un candidat pour cette église. Ne connaissant pas le candidat présenté (et sous-entendant qu'il ne peut donc lui donner lui-même l'investiture), Rotrou demande au chantre et à l'archidiacre d'investir ce candidat s'ils le jugent idoine ou, à défaut, d'investir un autre prêtre convenable[35]. Aucun conflit n'est mentionné, aucun évêque non plus, et Rotrou assume clairement une fonction qui devrait être celle de l'évêque de Coutances. Il le fait d'ailleurs en partenariat avec le chef du chapitre et un archidiacre locaux, dans le souci que soit prise une bonne décision. Aucune vacance n'est mentionnée mais, à moins d'envisager un appel ou une sorte d'abus de pouvoir, il est probable que l'archevêque intervient ainsi parce que le siège de Coutances est vacant après la mort de Richard de Bohon et avant l'élection de Guillaume de Tournebu[36].

Enfin, Rotrou écrit à Roland, doyen, et Guillaume, trésorier du chapitre d'Avranches, pour leur demander de mettre en possession de l'église de Courtils

31 D'après la contribution de B. Basdevant-Gaudemet, « L'administration du diocèse pendant l'intérim en droit canonique, x^e^-xiii^e^ siècle » au colloque *Diocèses en intérim. Le temps de la vacance épiscopale (France et Allemagne, x^e^-xiii^e^ siècle)*, Paris, 5-6 décembre 2016. Voir également des éléments dispersés dans L. Falkenstein, « Alexandre III et la vacance d'un siège métropolitain : le cas de Reims », dans *Sede vacante. La vacance du pouvoir dans l'Église au Moyen Âge*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 2001, p. 3-37.

32 R. Allen a conclu sur cette diversité son intervention « Les vacances de sièges épiscopaux en Normandie ducale puis royale (xi^e^-xiii^e^ siècle) », au colloque *Diocèses en intérim. Le temps de la vacance épiscopale (France et Allemagne, x^e^-xiii^e^ siècle)*, Paris, 5-6 décembre 2016, essentiellement sur la base de cas provenant des diocèses de Normandie occidentale.

33 Par comparaison avec l'Angleterre : E. Crosby, *The King's Bishops : The Politics of Patronage in England and Normandy, 1066-1216*, New York, Palgrave Macmillan, 2013, p. 41-44.

34 P.-F. Lebeurier, *Notice…*, *op. cit.*, p. 47, n° 4.

35 Copies de Paul Lecacheux, Arch. dép. Manche, 136 J, non paginé. Gouey, Manche, cant. Barneville, comm. Portbail.

36 D. Spear, *The personnel…*, *op. cit.*, p. 92. La date de la mort de Richard de Bohon n'est pas certaine (probablement 1178, possiblement 1179 ou 1180).

Combalbert.indd 219 28/08/18 14:13:44

le clerc Robert de Courtils, après que celui-ci a juré devant l'archevêque d'être fidèle au chapitre[37]. L'analyse de cet acte s'avère difficile. Il est possible mais pas certain qu'un conflit ait existé entre le clerc et les chanoines à propos du droit de patronage de cette église. Les choses sont également compliquées par le fait que l'archevêque s'adresse au doyen du chapitre qui est aussi le patron de l'église contestée. Aucun évêque d'Avranches n'est mentionné. Il semble bien qu'il n'y ait pas d'évêque en place, que l'archevêque exerce la juridiction (contentieuse ?) qui aurait théoriquement dû être celle de l'évêque, et qu'il sollicite le doyen du chapitre davantage comme exécutant principal dans le diocèse pendant la vacance que comme simple patron de l'église. Compte tenu de l'identité de l'auteur et des destinataires, cet acte a certainement été donné pendant la vacance séparant la mort d'Achard et l'entrée en fonction de Richard L'Évêque[38].

Ces éléments amènent à ne pas s'étonner de l'action de Rotrou dans le diocèse d'Évreux entre 1165 et 1170, et l'ensemble donne l'image d'un archevêque considérant visiblement que le métropolitain peut ou doit jouer un rôle pendant la vacance des sièges épiscopaux de sa province.

CONTRÔLER LE CHAPITRE D'ÉVREUX : LES HOMMES DE ROTROU

Cela dit, le cas ébroïcien est assez exceptionnel par sa durée et par le fait qu'aucun document ne montre une recherche de partenariat avec le chapitre local, comme cela peut être suggéré lors des vacances coutançaise et avranchine. Il ne s'agit peut-être que d'un élément fortuit lié au manque de sources mais on peut supposer que l'administration des affaires d'un diocèse vacant est certainement plus aisée pour Rotrou à Évreux que n'importe où ailleurs. Assurément, la très grande familiarité de ce dernier avec les institutions et les acteurs ecclésiastiques ainsi qu'avec les principales familles laïques du diocèse d'Évreux, après vingt-six années d'épiscopat, compte. On peut aussi s'interroger sur les moyens permettant la circulation d'informations entre Rouen et Évreux (ou au moins entre l'entourage de l'archevêque et la cathédrale d'Évreux), le contrôle du chapitre cathédral ébroïcien, et la proximité avec certaines des institutions les plus influentes du diocèse.

Concrètement, Rotrou dispose certainement, au sein du chapitre cathédral d'Évreux, d'un réseau d'hommes qui lui sont profondément liés et qui jouent probablement un rôle important dans le contrôle du diocèse. L'archevêque a

37 Livre vert d'Avranches, Bibl. mun. Avranches, ms 206, fol. 3. Cet acte présente quelques formes précoces pour la date à laquelle il est rédigé. Courtils, Manche, cant. Pontorson.

38 La date de la mort d'Achard n'est pas connue avec certitude. On la déduit habituellement de la date d'élection de son successeur : 1170 (L. Delisle, *Chronique de Robert de Torigni…, op. cit.,* II, p. 22).

Combalbert.indd 220 28/08/18 14:13:44

d'abord des parents, entrés au chapitre alors qu'il dirigeait l'église d'Évreux, et à même de constituer pour lui un relai local à Évreux. On peut en repérer au moins deux. Le plus important d'entre eux est Robert du Neubourg, neveu de Rotrou, qui devient chanoine d'Évreux au plus tard en 1157[39]. Ce personnage doit manifestement l'essentiel de sa carrière à son oncle, qui n'est certainement pas étranger à son accession au décanat du chapitre d'Évreux en 1163. Il est doyen d'Évreux probablement jusqu'en 1175, donc pendant la longue période de vacance[40]. Un autre chanoine nommé Rotrou se repère à Évreux à partir de 1157 au plus tard. Son nom, qui est le nom le plus fréquent dans la famille des comtes du Perche, dont est issue la famille du Neubourg, invite à privilégier l'hypothèse d'une parenté avec l'évêque puis archevêque Rotrou de Warwick et avec le doyen Robert du Neubourg. Il devient archidiacre d'Évreux au plus tard entre 1163 et 1165, et occupe encore cette fonction sous l'épiscopat de Gilles[41].

Le doyen Robert du Neubourg notamment apparaît comme un homme-clé dans le dispositif qui permet certainement à l'archevêque de diriger l'église et le diocèse d'Évreux depuis Rouen. Il cumule en effet une fonction importante au chapitre d'Évreux – son décanat – avec une autre au chapitre de Rouen, en qualité d'archidiacre à partir de 1168 au plus tard[42], là encore sans doute grâce à la générosité de son oncle. Il est donc amené à fréquenter les deux institutions, à circuler entre elles et peut donc faire porter des informations, des demandes, des réponses et des consignes d'Évreux à Rouen et de Rouen à Évreux. Robert du Neubourg n'est d'ailleurs pas le seul à cumuler ainsi.

Des hommes extrêmement proches de Rotrou, à qui ceux-ci devaient leur carrière ébroïcienne, ont en effet suivi ce dernier à Rouen. C'est le cas de maître Herbert, chanoine et trésorier d'Évreux au moins depuis 1157 jusque pendant l'archiépiscopat de Rotrou, attesté comme chanoine de Rouen au plus tard en 1168[43]. Il est l'un des témoins les plus récurrents dans les actes de Rotrou, évêque d'Évreux et archevêque de Rouen, ce qui traduit à l'évidence une grande proximité avec le prélat. Maître Herbert est le sacriste de la cathédrale d'Évreux dont Rotrou a réglé les droits, les devoirs et les revenus à l'époque où il était évêque[44]. C'est pour défendre ce règlement concernant la sacristie, et donc de fait

39 D. Spear, *The personnel…*, *op. cit.*, p. 161. Pour l'ensemble des personnages cités dans les lignes suivantes, l'analyse repose sur les notices prosopographiques de David Spear (classées par diocèse et par fonction, sans approche transversale analytique) et les mentions dans les actes de Rotrou évêque et archevêque (témoignages et mentions dans le dispositif), trop nombreuses pour pouvoir être toutes référencées ici. Nous renvoyons à la future publication des actes des évêques d'Évreux et des actes des archevêques de Rouen, à paraître aux Presses universitaires de Caen.

40 *Ibid.*, p. 137-138.

41 *Ibid.*, p. 144 et 163.

42 *Ibid.*, p. 213-214.

43 *Ibid.*, p. 146 et 244.

44 Arch. dép. Eure, G 122, fol. 10, n° 35.

les droits et les revenus de maître Herbert que l'archevêque Rotrou intervient pendant la vacance de 1165-1170. Cette intervention interroge véritablement : on pourrait facilement avoir l'impression que Rotrou est intervenu pour protéger et maintenir la position au chapitre d'Évreux de l'un de ses proches les plus fidèles. Si cette analyse est juste, cela témoignerait du fait que Rotrou a organisé et cherché à maintenir un système lui permettant d'influer indirectement sur le chapitre d'Évreux, par le biais de certains chanoines et dignitaires ayant reçu de lui des offices ou des dignités à la fin de son épiscopat.

La situation de maître Daniel est proche de celle de maître Herbert. Peut-être chanoine d'Évreux avant 1150 et chantre d'Évreux au plus tard en 1163/1165[45], il est témoin, très souvent avec maître Herbert, d'un nombre considérable d'actes de Rotrou, évêque d'Évreux. Lui aussi apparaît comme un très proche du prélat, qui se l'est attaché personnellement en qualité de chapelain au plus tard à partir de 1157. Plus tard, il est qualifié de chapelain dans un acte alors qu'il se trouve aux côtés de Rotrou devenu archevêque, probablement entre 1165 et 1170, ce qui laisse penser qu'il a pu suivre Rotrou à Rouen et y devenir chapelain de l'archevêque[46] tout en conservant la fonction de chantre d'Évreux. Son frère, connu sous le nom de Thomas d'Évreux, ce qui est peut-être une indication sur l'origine ou les attaches de la famille, est également chanoine de Rouen sous l'archiépiscopat de Rotrou, à qui il doit certainement son entrée au chapitre[47].

Ces quatre hommes – cinq si l'on ajoute Thomas d'Évreux – constituent visiblement le premier cercle de ceux qui, alternativement présents à Rouen et à Évreux, où ils disposent certainement d'une influence importante sur le chapitre, peuvent aider Rotrou devenu archevêque à administrer son ancien diocèse[48].

À ce premier cercle, il faut probablement ajouter deux personnages qui, sans avoir suivi Rotrou à Rouen, doivent toute leur carrière ébroïcienne à Rotrou, ont d'ailleurs accompagné ce dernier pendant presque tout son épiscopat[49] et sont toujours en fonction à Évreux jusqu'aux années 1170. Il s'agit des deux archidiacres qui apparaissent le plus souvent dans les actes de Rotrou, évêque d'Évreux : Richard Croc et Roger de Brionne[50]. Le premier figure comme témoin dans un acte donné par Rotrou probablement entre 1165 et 1170, en

45 D. Spear, *The Personnel…, op. cit.*, p. 147, 149 et 152.

46 *Ibid.*, p. 228.

47 *Ibid.*, p. 263. En 1175, il accompagne l'archevêque, Robert du Neubourg et un archidiacre de Rouen en Angleterre, ce qui invite à le regarder comme un homme de confiance de l'archevêque.

48 Lors de la donation de l'église de Saint-Denis-du-Béhélan aux moines de Lyre par Gilbert Crespin, sont témoins ou présents ensemble : l'archevêque Rotrou, le doyen Robert du Neubourg, maître Herbert et un certain « maître Thomas » sans précision de fonction, qui pourrait bien être Thomas d'Évreux. Papiers de Dom Lenoir, vol. 23, p. 476, n° 59.

49 L'un et l'autre sont attestés pour la première fois dans la documentation en 1142.

50 D. Spear, *The Personnel…, op. cit.*, p. 144.

Combalbert.indd 222 28/08/18 14:13:44

faveur de la léproserie Saint-Nicolas d'Évreux[51]. À la même époque, le second remet l'église du Gros-Theil, qu'il reconnaît tenir injustement, dans la main de l'archevêque, pour que celui-ci la donne aux moines du Bec[52]. L'acte qui fait connaître cette opération évoque la *confessio* de Roger, alors malade, auprès de Rotrou, sans que l'on puisse assurément dire s'il s'agit d'un exemple précoce de *confessio in jure* ou si l'archevêque a aidé l'archidiacre à soulager sa conscience avant de mourir.

Ce réseau d'hommes de confiance a probablement permis le maintien par Rotrou d'un contrôle solide sur le chapitre d'Évreux pendant les cinq années de « vacance ».

UNE VACANCE EXCEPTIONNELLE EN NORMANDIE

Lorsqu'on cherche à expliquer la longueur de cette vacance, la première explication possible, évidente, tient au droit de régale que le duc-roi est certainement en mesure d'exercer sur l'évêché vacant. Ce droit de régale, clairement évoqué dans les Constitutions de Clarendon et qui n'est pas une nouveauté à l'époque d'Henri II, est bien avéré en Angleterre[53], où il contribue à expliquer le nombre important de vacances épiscopales de longue durée sous Henri II. Du point de vue strictement financier, celles-ci constituent une situation avantageuse pour le trésor royal[54]. Il est tentant de retenir cet élément d'explication comme prioritaire pour rendre compte de la longue vacance ébroïcienne. Il faut toutefois rappeler qu'en Normandie, le droit de régale est beaucoup moins bien connu qu'en Angleterre[55]. Les textes normatifs applicables à la Normandie n'y font pas référence et la situation des revenus des évêchés normands vacants n'est pas documentée comme elle l'est en Angleterre.

Il faut de plus observer que les vacances épiscopales en Normandie sont, en moyenne, beaucoup plus courtes qu'en Angleterre. Sur ce point, la longue vacance ébroïcienne est un cas exceptionnel, qui tranche avec la pratique habituelle d'Henri II dans le duché, et que l'exercice lucratif du droit de régale ne peut expliquer seul. Les années 1165-1170 constituent la phase aiguë du conflit opposant Henri II et Thomas Becket, ce qui a pu perturber l'administration ecclésiastique de ses domaines par le duc-roi. Mais cette perturbation n'est pas

51 Arch. dép. Eure, H-dépôt G 7, p. 31.

52 BnF, ms lat. 12884, fol. 235 ; ms lat. 13905, fol. 18v et 85.

53 M. Howell, *Regalian right in medieval England,* University of London, Athlone Press, 1962, p. 32-44 (et p. 6-32 pour la situation antérieure à Henri II).

54 Henri II pourrait avoir fait durer les vacances en Angleterre pour accroître les revenus tirés du droit de régale : *ibid*., p. 44.

55 Pour Rouen après la mort de Rotrou, voir BnF, ms lat. 4650, fol. 142v-143v. Véronique Gazeau s'est intéressée à la question concernant les monastères : V. Gazeau, *Normannia Monastica. 1. Princes normands et abbés bénédictins (x^e^-xii^e^ siècle)*, Caen, Publications du CRAHM, 2007, p. 52.

équivalente des deux côtés de la Manche. En Angleterre, les années 1166-1174, au plus fort de la crise avec Thomas Becket et après la mort de ce dernier, constituent l'un des deux moments du règne d'Henri II concentrant le plus de vacances d'évêchés. Au-delà de la régale, l'absence d'archevêque à Canterbury depuis 1164 rend impossible la consécration de nouveaux évêques dans la principale province anglaise[56]. Or ce problème ne se pose pas en Normandie.

Les vacances contemporaines de celles d'Évreux en Normandie sont d'ailleurs nettement plus courtes. Le siège de Rouen est pourvu en 1165, quelques semaines après la mort de l'archevêque Hugues d'Amiens[57]. À Bayeux, après la mort de Philippe d'Harcourt en 1163, il faut certes quelques mois pour qu'un nouvel évêque entre en fonction, mais la vacance, dont la durée n'est pas connue avec précision, n'excède pas les deux ans, peut-être deux ans et demi[58], ce qui est déjà important et permet l'exercice du droit de régale sans excès dans le temps. Pourquoi le duc-roi n'a-t-il pas pourvu le siège d'Évreux au même moment que celui de Bayeux ou peu après ? Ces éléments ne plaident pas en faveur d'un blocage de nature politique lié au conflit avec Thomas Becket. Y aurait-il eu un blocage interne au chapitre d'Évreux ? Il s'agit là d'une possibilité, si l'on se fie au fait que Rotrou, entre 1165 et 1170, a dû intervenir au chapitre pour rappeler et garantir les droits du sacriste, en l'occurrence maître Herbert. Toutefois, ce problème est certainement davantage une conséquence de l'administration prolongée du diocèse par l'archevêque de Rouen qu'une cause expliquant qu'aucun nouvel évêque n'a été désigné[59]. On peut formuler l'hypothèse que l'exceptionnelle vacance ébroïcienne – une vacance à l'anglaise par sa durée – a précisément été permise par le fait que, administré par son ancien évêque devenu archevêque, avec l'aide des proches de ce dernier, le diocèse n'était pas dépourvu de contrôle ecclésiastique et que les fonctions épiscopales étaient de fait largement exercées, même en l'absence d'évêque en titre. Rotrou est, depuis 1157, l'un des personnages les plus proches d'Henri II en Normandie et l'ecclésiastique normand sur lequel ce dernier s'appuie le plus[60]. Le contrôle du diocèse d'Évreux par l'archevêque Rotrou a certainement fourni à Henri II une possibilité de faire durer la vacance de l'évêché, lucrative pour le trésor royal, avec un préjudice minimal.

56 M. Howell, *Regalian right…*, *op. cit.*, p. 36.

57 D. Spear, *The Personnel…*, *op. cit.*, p. 134-135.

58 Henri de Beaumont a été désigné probablement entre la fin 1164 et l'été 1165 : *ibid.*, p. 33 ; E. Crosby, *The King's Bishops…*, *op. cit.*, p. 289.

59 Un conflit dur entre le chapitre et l'évêque Gilles, dans la décennie 1170, montre malgré tout qu'il existe certainement des tensions au chapitre d'Évreux et des velléités d'autonomie à l'égard du pouvoir épiscopal. Arch. dép. Eure, G 122, fol. 1v, n° 3.

60 G. Combalbert, « Formation et déclin d'un réseau réformateur. Hugues d'Amiens et les évêques normands, entre le pape et le duc (fin des années 1130-1164) », *Annales de Normandie*, 2013, 63e année, n° 2, p. 3-48, p. 31.

Combalbert.indd 224 28/08/18 14:13:45

Il est impossible de dire exactement ce qui précipite la nomination d'un évêque à Évreux en 1170. Le choix de la personne ne surprend pas, comme Jörg Peltzer en a déjà rendu compte : il s'agit d'un homme devenu proche d'Henri II dans la deuxième moitié des années 1160. Il a un lien familial avec Rotrou de Warwick et était archidiacre de Rouen, même si les sources ne témoignent pas d'une très grande proximité personnelle entre les deux hommes avant 1170[61]. Il est probable que Gilles incarne peu ou prou le même « parti » que Rotrou au chapitre d'Évreux. Quant au moment choisi, peut-être a-t-il un lien avec les événements de l'année 1170 dans l'affaire Becket ? Les sources ne sont pas assez précises pour se risquer à une hypothèse.

Résumé

Partir, et après… ? Vacance épiscopale, juridiction métropolitaine et réseaux personnels : Rotrou de Warwick, archevêque de Rouen, et le diocèse d'Évreux (1165-1170). – Entre 1165 et 1170, le siège épiscopal d'Évreux connaît une vacance exceptionnellement longue dans la Normandie du XII^e siècle. L'article examine les modalités du gouvernement du diocèse pendant ces cinq années et montre que les fonctions liées à la juridiction épiscopale semblent de fait toujours exercées par Rotrou de Warwick, l'ancien évêque local devenu archevêque de Rouen en 1165, avec l'aide de parents et de proches implantés à la fois dans les chapitres cathédraux de Rouen et d'Évreux.

Mots-clés : Évêque – archevêque – Normandie – Rouen – juridiction – vacance épiscopale – chartes.

Abstract

What happens after I leave ? Epicopal vacancy, metropolitan jurisdiction and personal networks : Rotrou of Warwick, Archbishop of Rouen and the diocese of Evreux (1165-1170). – Between 1165 and 1170, the See of Evreux was vacant for an exceptionnally long period for 12th century Normandy. This article examines how the diocese was governed during these five years and shows that Rotrou of Wawrick, the previous bishop, who became archbishop of Rouen in 1165, continued to administer his old diocese with the help of relatives and canons of the cathedral chapters of Rouen and Evreux.

Keywords: Bishop – Archbisop – Normandy – Rouen – Evreux – jurisdiction – episcopal vacancy – charters.

61 Contrairement à ce qu'indique J. Peltzer, *Canon law, careers and conquest : episcopal elections in Normandy and Greater Anjou, c. 1140-c. 1230*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 101-102, Gilles n'est pas omniprésent parmi les témoins des actes de Rotrou et aucune source n'indique une action commune récurrente. Leur proximité est nettement plus évidente à partir de 1170, lorsque l'un et l'autre se retrouvent fréquemment à la cour et au service du duc-roi. Des éléments sur ce point dans J. Peltzer, « Henry II and the Norman Bishops », *English Historical Review*, 119, 2004, p. 1202–1229.

Combalbert.indd 225 28/08/18 14:13:45